

Démystifier son compte de taxes

Il n'est pas toujours facile de comprendre son compte de taxes. À cette fin, nous vous transmettons quelques informations supplémentaires qui, nous l'espérons, vous aideront à avoir une meilleure compréhension de votre compte.

Tout d'abord, il est important de comprendre ce qu'est la valeur au rôle de l'unité d'évaluation ou propriété. La valeur inscrite au rôle d'évaluation est celle fournie par un évaluateur externe. Cette valeur est établie à la première année du rôle triennal (2010 pour Orford) et elle est en vigueur pour les trois (3) années du rôle (2010-2011-2012), sauf s'il y a révision de l'évaluation suite à l'exécution de travaux. Cette valeur sert de référence à la répartition des montants de taxes établis selon l'évaluation foncière.

Le montant total de taxes d'une année est détaillé selon les différentes taxes applicables à votre propriété. Le détail fourni sur le compte de taxes énumère la taxe foncière générale, les taxes spéciales concernant des dépenses spécifiques tel le service de police ou pour le paiement de règlements d'emprunts.

Vous avez la possibilité de payer vos taxes municipales en quatre (4) versements, lorsque le total des taxes s'élève à plus de 300 \$. Pour 2011, les dates de versements sont : 28 février 2011, 29 avril 2011, 28 juin 2011 et 29 août 2011. Notez que les comptes de taxes de 300 \$ et moins, sont payables en un seul versement, soit le 28 février 2011.

Rappelons que le taux d'intérêts applicable est de 13 % et qu'il est calculé quotidiennement sur tous les montants dus à la municipalité. S'ajoute à ce montant, une pénalité de 5 %. Donc, respectez vos échéances afin d'éviter des frais désagréables.

Différentes options s'offrent à vous pour régler votre compte de taxes. En effet, vous pouvez procéder auprès de votre institution bancaire par voies d'Internet, guichet automatique, téléphone ou transactions courantes au comptoir. Vous pouvez également payer par chèque envoyé par la poste ou payer directement au bureau de la mairie (par chèque, par Interac ou par paiement comptant).

N'hésitez pas à utiliser les moyens de paiement électronique offerts par votre institution. Comment faire? Référez aux différents services offerts par votre institution financière. Ensuite, dans la section «*Fournisseurs*», sélectionnez le Canton d'Orford et inscrivez votre **numéro de client, soit un numéro de un (1) à quatre (4) chiffres inscrit sur votre compte de taxes.** Si le site demande un nombre fixe qui est supérieur à votre numéro de client, vous devez combler en ajoutant des zéros (0) devant votre numéro de client. Pour éviter des frais d'intérêts et de pénalité, prévoyez de payer vos taxes quelques jours ouvrables avant la date d'échéance, afin de permettre le traitement par votre institution financière et ainsi respecter les délais de paiement. Généralement, il faut prévoir un délai de deux (2) à trois (3) jours ouvrables entre votre transaction et la réception du paiement à la municipalité.